



DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT

Conformément au Règlement de Voirie adopté le 17 décembre 2015

L'autorisation délivrée est soumise à une redevance conformément aux tarifs en vigueur fixés par délibération du Conseil Municipal

A remplir et à renvoyer au : **Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté**
12 rue Lapique – BP 60559 – 55012 BAR LE DUC
Tel : 03 29 79 48 80 - Courriel : amenagement.urbain@barleduc.fr

Je soussigné(e)

Nom ou Raison Sociale : _____
Représenté(e) par : _____
SIRET : _____ APE : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Adresse électronique : _____
Adresse ou Email de Facturation : _____

Sollicite l'autorisation d'installer ou de stationner sur le domaine public

- Neutralisation stationnement Déménagement Travaux Autre : _____
Nombre Véhicule(s) : _____ Type Véhicule(s) : _____
Immatriculations : _____
Pose et dépose de panneaux neutralisant le stationnement : OUI NON
(Uniquement réservé aux particuliers)
- Emprise sur le domaine public
 échafaudage enceinte de chantier bungalow benne nacelle
 grue palissade autre : _____
Emprise au sol projetée (m²) : _____ Dimensions : Largeur = _____ Longueur = _____
- Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, ...)
- Fermeture totale de la rue ou déviation d'un sens de circulation : jour ½ journée

Cette occupation du domaine public s'effectuera à BAR LE DUC à l'adresse suivante :

Sur la période du : _____ Au : _____

Observations

Dossier d'urbanisme délivré le : _____ N° Dossier d'urbanisme : _____
Remarques : _____

A BAR LE DUC, le : _____ Signature et cachet :

Cette demande devra parvenir au service Aménagement Urbain Voirie & Propreté dans un **délai de 10 jours minimum** avant le début de l'intervention.

La présente demande ne vaut pas d'accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.



Tarifs des droits de voirie 2022

Définition des droits soumis à redevance	Durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires à compter du 01/01/2022
Instruction pour toute autorisation d'occupation temporaire du domaine public	-	par autorisation	1,00 €
Neutralisation de place de stationnement pour un particulier	par jour	par véhicule	6,60 €
Neutralisation de place de stationnement pour un professionnel inférieure à 30 jours	par jour	par véhicule	2,50 €
Neutralisation de place de stationnement pour un professionnel supérieure à 30 jours	par jour	par véhicule	1,60 €
Pose et dépose de panneaux neutralisant le stationnement (uniquement réservé aux particuliers)	par autorisation	forfait	10,20 €
Emprise sur le domaine public inférieure à 120 jours (enceinte de chantier, bungalow, bennes, nacelles, grues, palissades, etc)	par jour	par mètre carré	0,10 €
Emprise sur le domaine public au-delà du 121 ^{ème} jour (enceinte de chantier, bungalow, bennes, nacelles, grues, palissades, etc)	par jour	par mètre carré	0,15 €
Echafaudages de pieds ou suspendus	par jour	par mètre carré	0,35 €
Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, etc) inférieur à 2 jours	par jour	forfait	3,50 €
Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, etc) au-delà du 2 ^{ème} jour	par jour	forfait	5,00 €
Opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (opération d'une durée inférieure à une demi-journée)	par 1/2 journée	forfait	15,25 €
Opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (opération d'une durée supérieure à une demi-journée)	par jour	forfait	30,50 €

Pour toute annulation de demande d'autorisation signalée dans un délai inférieur à 48h00 avant le début de l'occupation, la redevance sera due.

Cette demande devra parvenir au service Aménagement Urbain Voirie & Propreté dans un **délai de 10 jours minimum** avant le début de l'intervention.
La présente demande ne vaut pas d'accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.